UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

Décision portant nomination du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne électricité courants fort ou faible, session 2023, dans les académies de DIJON, NANCY-METZ et STRASBOURG.

Le président de l'Université de Strasbourg,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2023 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale et des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans les académies de BESANCON, DIJON, NANCY-METZ, REIMS et STRASBOURG, au titre de l'année 2023 ;

DÉCIDE :

Article unique : Sont nommés membres du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne électricité courants fort ou faible, au titre de l'année 2023, dans les académies de DIJON, NANCY-METZ et STRASBOURG :

Monsieur POINSIGNON Raphaël, ingénieur d'études hors classe, président, Université de Strasbourg, Strasbourg.
Monsieur MOYA Bruno, ingénieur d'études de classe normale, expert, Université de Strasbourg, Strasbourg.
Monsieur MEYER Olivier, ingénieur d'études de classe normale, Université de Lorraine, Vandoeuvre-les-Nancy.
Madame STECK Estelle, ingénieure d'études de classe normale, Université de Strasbourg, Strasbourg.
Madame TOURNAY Christine, attachée principale d'administration de l'Etat, Université de Bourgogne, Dijon.
Madame JUND-RIEGERT Jennifer, ingénieure de recherche, suppléante, Université de Strasbourg, Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 12 mai 2023

Pour le Président et par délégation
la Directrice Générale des Services
de l'Université de Strasbourg

Valérie GIBERT